

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2026 - TYPE

**À la demande de XXXXX, salarié(e) de l'entreprise/société XXXXX  
OU chef(fe) d'entreprise de XXXXX  
souhaitant intégrer notre prochaine session - FORMATION INITIALE - TAXIS DU 04  
- AOÛT/SEPTEMBRE 2026**

**INTITULÉ DE LA FORMATION : HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI - FORMATION INITIALE (théorie et pratique)**

**RS : 5635**

Finançable par le CPF ou par votre OPCO ou par TRANSITION PRO

**ORGANISME CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA  
BIODIVERSITÉ, DE LA FORêt, DE LA MER ET DE LA PÊCHE**

**ORGANISME DE FORMATION : Université d'Etudes et de Loisirs des Alpes du Sud  
(UELAS),**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930500630 05 auprès du Préfet de  
région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

**EFFECTIF : entre 8 et 20 apprenants**

**MODALITÉS : en présentiel**

**TARIFS : 2802 euros (147 heures de formation théorique + examen + forfait préparation  
à l'épreuve pratique de 14 heures)**

**DATES DE LA FORMATION THEORIQUE : du 31 août au 29 septembre 2026 (dont examen  
ADMISSIBILITE le 29/09/26)**

**DATES DE LA FORMATION PRATIQUE (selon réussite ou non de l'admissibilité) : non  
connues à ce jour car variable selon l'annonce des résultats, courant octobre 2026 (14  
heures) - ADMISSION semaine du 26/10/26.**

**DURÉE TOTALE DE LA FORMATION EN HEURES : 154 (dont 7 heures d'examen)**

**FORMATEURS : Betty FAURE / Lucile COULON / Julien COMBE / Laure BUTERA /  
Romain BUTERA**

**DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE/INGENIERIE/SUPERVISEURE MISSION : Betty FAURE**

**LIEUX DE LA FORMATION : Société d'économie mixte - SEM, 11 allée des Genêts 04200  
SISTERON OU/ET CENTRE DE FORMATION UELAS - bâtiment Aurora - Micropolis 05000  
GAP**

**+ 04000 DIGNE LES BAINS POUR LA PARTIE PRATIQUE - ADMISSION**

PUBLIC VISÉ : tout public souhaitant devenir chauffeur(se) de taxi

-Débouchés : taxis TNS ou taxis salariés

-Passerelle : VTC souhaitant devenir TAXI, possibilité de suivre que les cours des 3 réglementations et la sécurité routière (nous contactez)

-Validation par blocs de compétences : possible sous conditions - nous consulter

#### PRÉ-REQUIS POUR L'ADMISSION À LA FORMATION :

• Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite ;

• Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ;

• Maîtrise de la langue française orale et écrite - niveau B2 ;

• Avoir quelques notions en anglais oral et écrit.

#### PRÉ-REQUIS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :

• Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports

• Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).

• Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi (vous aurez l'obligation, **à votre charge**, de passer une visite médicale - environ 36 euros OU de fournir une attestation de moins de 2 ans) ;

• Avoir obtenu le PSC1 - moins de 2 ans (vous aurez l'obligation, **à votre charge**, de suivre cette formation - environ 65 euros OU de fournir une attestation de moins de 2 ans) ;

#### MOYENS HUMAINS

• Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),

• Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,

• Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum,

• Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum,

#### MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

• Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...

• Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,

• Véhicule taxi-école muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports

• Supports pédagogiques remis aux stagiaires

#### OBJECTIF :

Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route.

Le conducteur de taxi effectue, au moyen de véhicules légers (comportant 9 places au maximum) munis d'équipements spéciaux et d'un terminal de paiement électronique, des prestations de transport public particulier de personnes et de leurs bagages. Il assure la sécurité et le confort des passagers durant le parcours.

L'exploitant taxi est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique qui autorise la pratique de la « maraude » consistant à stationner le véhicule ou à le faire circuler sur la voie publique en quête de clientèle. En dehors de la zone de validité de l'autorisation de stationnement, les conducteurs de taxis peuvent prendre en charge des clients sur réservation préalable.

La certification a pour objectif de vérifier les connaissances générales sur la réglementation du transport public particulier et les conditions d'exercice de l'activité taxi, ainsi que la compétence de conduite en sécurité d'une voiture dans le cadre d'un transport public particulier de personnes.

La réussite à cet examen permet de demander la carte professionnelle de conducteur de taxi.

#### PROGRAMME :

##### Admissibilité :

- Maîtriser les réglementations sur les Transports Publics Particuliers de Personnes,
- Connaitre les règles propres à la sécurité routière,
- Maîtriser l'usage de la langue française (niveau 3<sup>ème</sup>),
- Maîtriser les règles de base en gestion,
- Savoir comprendre et s'exprimer en Anglais (niveau A2),
- Connaitre le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale,
- Connaitre la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi.

##### Admission :

- Savoir préparer et réaliser un parcours
- Savoir lire un plan ou une carte routière et utiliser un GPS
- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement,
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité et en respectant le code de la route,
- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers,
- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique.

#### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Épreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

**Admissibilité :**

- 5 épreuves écrites d'admissibilité communes TAXI-VTC (QRC et QCM) + 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI (QRC, QCM),
- Validité de l'admissibilité (les 7 épreuves) : 3 fois dans un délai d'1 an.
- Validité de l'admissibilité commune TAXI-VTC-VMDTR en cas de mobilité professionnelle (changement d'activité) : 3 ans

**Admission :**

- 1 épreuve de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi,
- Durée de l'épreuve pratique : 20 minutes au minima
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

-ADMISSIBILITE ORGANISEE PAR LA CMAR - lieu d'examen CENTRE DES CONGRES D'AUBAGNE

-ADMISSION ORGANISEE SUR DIGNE LES BAINS

**SANCTION VISÉE**

- L'examen « Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur(trice) de taxi » organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).
- Attestation de fin de formation.

La Directrice Administrative et Pédagogique  
Betty FAURE

UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis 05000 GAP - FRANCE  
Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : <http://www.uelasfrance.org>

Enregistrée sous le numéro 93 05 00630 05. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° SIRET : 43493609200023 - Code APE : 8559B  
Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 206-1 bis du Code Général des Impôts - Numéro de TVA intracommunautaire FR81434936092  
Pour formations taxis agrément préfectoral n° 2021-10-001 délivré par la préfecture des Alpes de Haute-Provence

Nous avons collecté vos données personnelles car vous nous les avez confiées ; nous les utilisons dans une démarche commune à votre demande dans le cadre de nos actions de formation.  
Pour plus d'informations, contactez-nous : uelas.rapd@gmail.com